**Encadré**

**Les résultats du compact du Burkina Faso**

**Le projet développement de l’agriculture (accroitre la productivité agricole par l’augmentation de l’utilisation productive des terres)**

* Aménagement d’un périmètre hydro-agricole de 2 240 hectares à DÎ
* Réhabilitation des vannes de Léry+ ouvrages annexes
* Appui à la mise en place de deux agences de l’eau et à l’élaboration de 2 schémas directeurs d’aménagements et de gestion de l’eau (Cascades et Boucles du Mouhoun)
* Appui à la mise en place de 10comités locaux de l’eau dont 7 au Mouhoun et 3 dans la Comoé
* Mise ne place d’un plan O et M des infrastructures et équipements d’irrigation et création de 16 organisations des usagers de l’eau dans la vallée du Sourou
* Vaccination de plus de 1 434 000 bovins contre PPCB et d’environ 1 400 000 volailles contre la MNC
* Insémination de plus de 1500 vaches pour 400 producteurs
* Formation de plus de 7 800 ménages avec plus de 5 500 ménages adoptants les bonnes pratiques sur les itinéraires techniques de production, la gestion des exploitations et la gestion de l’eau
* Octroi à 96 entreprises et micro-entreprises rurales de crédit moyen et long termes pour un montant total d’environ 3, 1 millions USD
* Construction de 4 marchés agricoles ruraux à Dî, Gassan, Gouran , Soubakaniédougou

**Le projet Désenclavement (Investir dans le réseau routier pour un meilleur accès aux marchés)**

* Construction et bitumage des routes Sabou- Koudougou-Didyr (80,25km) ; Dédougou- Nouna frontière du mali (143,7km) ; Banfora- sindou (50,3),
* Construction de pistes rurales dans la Comoé (61km), la léraba (35,7) et le kénedougou(48,1)
* Réinstallation de plus de 3000 personnes affectées par les projets de construction des routes
* Mise en place d’un fonds incitatif ayant permis l’entretien périodique de 317,16 km de routes financées par MCC et de 420,7 km financées par FER-B
* Renforcement des capacités des structures étatiques en charge des routes (DGR, MIDT ),
* Formation de plus de 50 agents de l’Etat sur la planification de l’entretien routier, la passation, et l’exécution de marchés.
* Mise en place d’un Système de Gestion du Patrimoine Routier logé au niveau du MIDT.

**Le projet sécurisation foncière (Améliorer la gouvernance et la gestion du foncier rural)**

* Adoption de 54 reformes légales et réglementaires y compris la loi 03/42009 relative au foncier rural et la revue de la loi 034/2012 relative à la réforme agraire et foncière(RAF),
* Sécurisation des droits fonciers sur 15905 parcelles dans la province du Ganzourgou,
* Cartographie de 1732 hectares de terres dans 17 communes
* Délivrance de 17 chartes foncières
* Mise en place et renforcement des capacités des services fonciers ruraux dans les 47 communes d’intervention et des agents des impôts,
* Formation de 26 techniciens supérieurs géomètres à l’EFP-TP te 200 fonctionnaires de catégorie C et B à l’ENAREF,
* Sécurisation foncière de parcelles de compensation attribuées à 1445 PAP de Dî avec des titres fonciers établis à leur profit,
* Formation d’environ 700 magistrats à la gestion des conflits fonciers
* Construction de 47 complexes de bâtiments communaux
* Installation de 700 bornes géodésiques et de 09 stations CORS (GSP permanentes) opérationnelles,
* 14,53% du total des demandes d’APFR enregistrées dans 47 communes sont aux noms de femmes

**Le projet Scolarisation des jeunes filles ou BRIGHT II (pour un accroissement du taux d’achèvement des filles dans l’éducation primaire)**

* Construction ou réhabilitation de 396 classes, 264 latrines, 17 forages et 122 bisongos
* Cantine scolaire pour 13 000 enfants durant l’année scolaire
* Réalisation de campagnes sociales de mobilisation de fonds et programme d’alphabétisation des adultes avec un volet microprojets d’activités génératrices de revenus
* Formation de 206 institutrices et de 351 instructeurs
* Réalisation de 14 sessions de sensibilisation sur l’éducation des filles
* Réussite au certificat d’études primaires de 3 135 filles et 2 7 49 garçons grâce au projet BRIGHT II

**Source : Documentation fournie par le MCA-BF**